

Tous les tarifs sont appliqués sur 10 mois, d'octobre à juillet.

- **Contribution familiale :**

Le montant de la contribution est appliqué en fonction du quotient familial de référence de chaque famille suivant 4 tranches :

Quotient familial	Montant mensuel
Supérieur ou égal à 11 150 €	69 €
Compris entre 9 150 € et 11 150 €	63 €
Compris entre 7 750 € et 9 150 €	58 €
Inférieur ou égal à 7 750 €	52 €

**La contribution familiale comprend :**

- Les frais d'investissement et d'entretien immobilier
- Les cotisations diverses reversées aux organismes qui assurent la cohésion de l'enseignement catholique.
- Les projets éducatifs et culturels propres à l'établissement (notamment la prise en charge financière de trois spectacles dans l'année)
- L'acquisition de certains équipements et matériels pédagogiques (livres, fichiers,...)

**Merci de nous fournir votre avis d'imposition de 2024 sur les revenus de 2023 pour calculer le montant de votre quotient familial s'il est inférieur à 11 150€. Il est égal au « revenu fiscal de référence » divisé par le « nombre de parts ».**

- **Remise supplémentaire :**

- Pour 2 enfants scolarisés sur l'ensemble scolaire MDG, remise de 15 % sur la scolarité du 2<sup>ème</sup> enfant.
- Pour 3 enfants scolarisés sur l'ensemble scolaire MDG, remise de 20 % sur la scolarité du 3<sup>ème</sup> enfant.
- Pour 4 enfants scolarisés sur l'ensemble scolaire MDG, remise de 25 % sur la scolarité du 4<sup>ème</sup> enfant.
- Pour 5 enfants scolarisés sur l'ensemble scolaire MDG, remise de 30 % sur la scolarité du 5<sup>ème</sup> enfant.

- **Inscription :**

**Frais de dossier** (pour tout nouvel élève de l'ensemble scolaire) : **30 €**

En cas de désistement, les frais de dossiers restent acquis à l'établissement.

**Arrhes** (déduits du montant de la première facture) : **30 €**

- **Cantine**

Il est possible d'inscrire son enfant à la cantine au forfait 1 jour, 2 jours, 3 jours ou 4 jours par semaine. **L'inscription à un jour défini vaut pour le mois complet.**

*Toute inscription est prise pour un trimestre complet. Tout changement de régime devra se faire par écrit avant les dates butoirs du 10 décembre ou du 10 mars.*

Nombre de repas par semaine	Montant mensuel
1 jour	22 €
2 jours	44 €
3 jours	66 €
4 jours	88 €

Ticket en cas de **repas occasionnel** : 6,50 €

- **Garderie**

Un service de garderie est proposé de **7h30 à 8h30** le matin et de **16h30 à 18h30** l'après-midi.

**Prix de l'heure** : 2,90 € (Ticket)

**Forfait mensuel** : 40 €

- **Assurance scolaire**

La famille devra fournir impérativement une attestation d'assurance avec les garanties scolaires et extra-scolaires au plus tard à la rentrée de septembre.

- **Absences**

En cas d'absence pour maladie, il n'est pas consenti de réduction sur la contribution familiale.

Une déduction sur la demi-pension est accordée après 15 jours consécutifs d'absence (pour maladie uniquement avec justificatif médical), en ce qui concerne la valeur de la nourriture (déduction au tarif de 4 €).

- **Modalités de paiement**

Le règlement est à effectuer, sauf raison spécifique, par prélèvements mensuels sur 10 mois, le 10 de chaque mois. A défaut, vous pouvez payer en espèces, par virement (un RIB vous sera remis sur demande) ou par chèque.

Tout chèque doit être libellé à l'ordre de **OGEC MARIE DE GALILEE**.

En cas de non-paiement, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève pour l'année suivante et de recouvrer les sommes dues par tout moyen légal.